

Risques naturels et technologiques

LA MAILLERAYE SUR SEINE

INFORMATION DES POPULATIONS

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à LA MAILLERAYE SUR SEINE : inondation, mouvement de terrain, et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le maire,

Christian MIGRAINE

La commune de LA MAILLERAYE SUR SEINE est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines - falaise principalement en forêt)

■ 1 risque technologique



Transport de matières
dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



LA MAILLERAYE SUR SEINE

Conformément à l'article R125-11 du code de l'environnement, ce document a été établi en novembre 2005 par la mairie de La Mailleraye sur Seine au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous.
fermez portes,
fenêtres et aérations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Ecoutez la
radio



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Libérez les
lignes pour
les secours

Situation

- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de janvier 1995 (arrêté du 21/02/1995), juin 1997 (arrêté du 01/07/1997), juin 1998 (arrêté du 18/09/1998), décembre 1999 (arrêtés des 29/12/1999 et 07/02/2000), mai 2000 (arrêté du 14/06/2000), mars 2001 (arrêté du 29/08/2001).
- Les plaines situées au bord de la Seine sont régulièrement inondées lors de crues importantes (1910, 1955, 1970). La commune est plus particulièrement exposée au risque inondation lors de longues périodes pluvieuses en hiver, avec les fortes marées.
- En mai 2000, une coulée d'eau et de boue, provenant du domaine agricole et allant vers le bourg par la route départementale n°131 a été observée, inondant plusieurs habitations riveraines, surtout au niveau des sous-sols.
- En mars 2001, une remontée de nappe phréatique a été observée sur deux parcelles situées aux abords du bourg et en amont du vallon du Wuy.

Prévention

- Des ouvrages de protection ont été réalisés le long de la Seine.
- Une surveillance de la montée des eaux est effectuée par le service de la navigation de la Seine (service d'annonce des crues du port autonome de Rouen).



Le risque cavités souterraines

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- Dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1911 classées aux archives départementales, 2 ouvertures de carrières sont recensées, mais elles ne sont pas localisées.

Prévention

- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).



Le risque falaise

Les principales consignes de sécurité



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur

Situation

- Le risque « mouvement de terrain » est lié aussi à la présence de la falaise crayeuse le long de la vallée de la Seine, issue de carrières abandonnées pour la plupart. La craie blanche à silex ou l'argile crayeux, altérés par endroit, peuvent provoquer des chutes de blocs.
- Ce risque est limité sur la commune de LA MAILLERAYE SUR SEINE puisque la falaise est principalement située en forêt, hors agglomération.



Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

Situation

- Le transport de matières dangereuses à LA MAILLERAYE SUR SEINE a lieu par voie routière et voie d'eau.
- Les principaux axes routiers concernés sont les routes départementales RD 490 et RD 913.
- L'axe fluvial concerné est la Seine (transport d'hydrocarbures, acides, engrains, produits chimiques).

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement nécessitant.

- ☎ 02.35.37.12.04 Mairie de LA MAILLERAYE SUR SEINE
☎ 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☐ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

- ☎ 02.35.58.53.27 Direction départementale de l'équipement (DDE)
☎ 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ☐ www.meteo.fr

Risques technologiques (TMD)

- ☎ 02.35.52.32.00 Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)
☒ www.haute-normandie.drire.gouv.fr

- ☒ www.prim.net Site Internet du ministère de l'environnement et du développement durable
☒ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm Site Internet de l'académie de Rouen

Consignes dans tous les cas

1/ abritez-vous 2/ écoutez la radio 3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE BLEU Haute-Normandie : 100.1 FM FRANCE INTER : 96.5 FM EUROPE 2 : 104.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

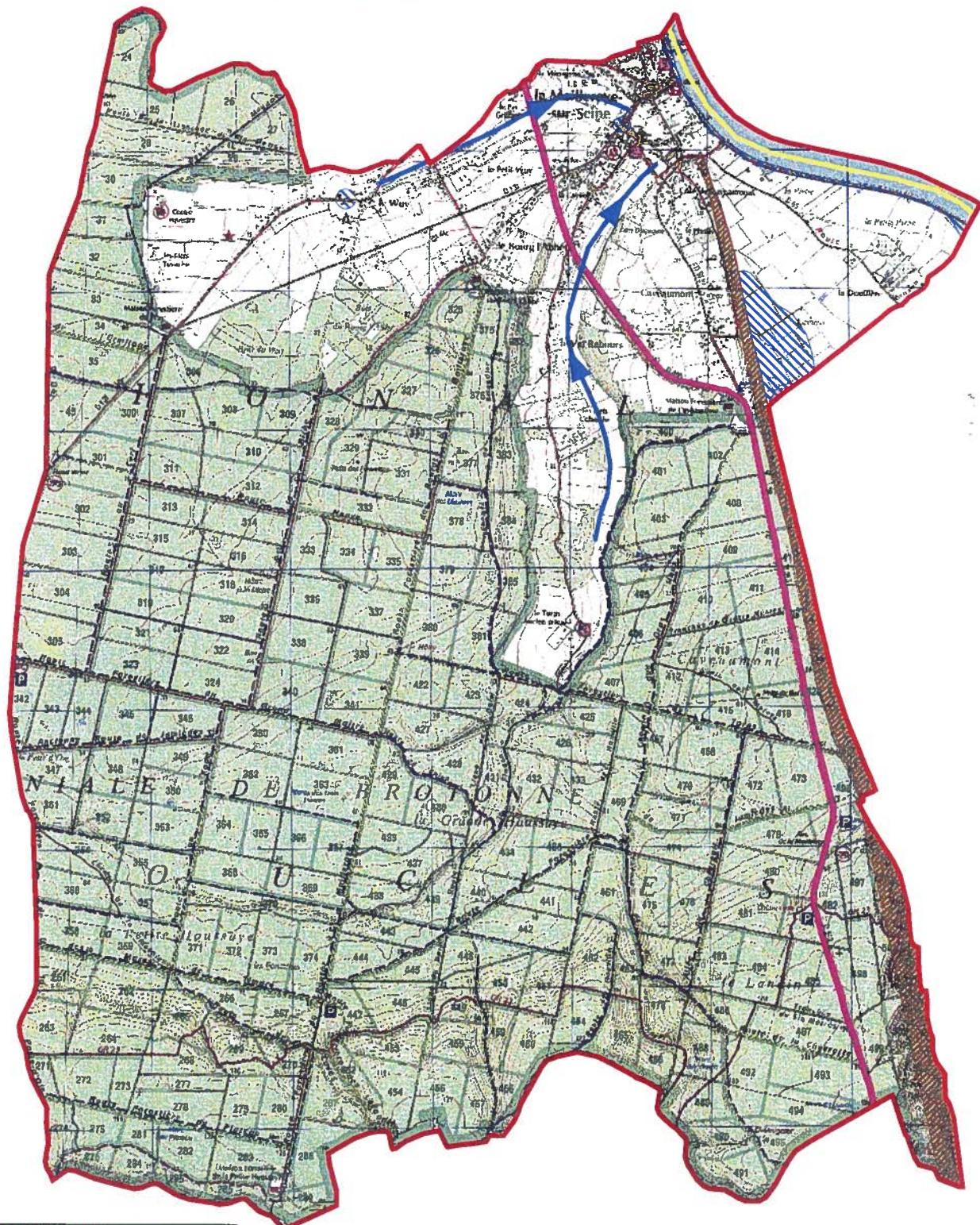
- Établissements recevant du public dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers



LEGENDE

Risques technologiques

Transports de matières dangereuses

 Routier

 Fluvial

Risques naturels

 Inondation

 Axes de ruissellement

 Mouvement de terrain

Lié aux falaises

0 500 1000 Mètres



Scan 25 - 2005
 © IGN - Paris - 2005
 Autorisation n° 43-05001

Préfecture de la Seine-Maritime
 Cartographie - SIRACED-PC
 novembre 2005

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.